

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2014

Excusés : C. Grange (pouvoir à JP. Debie), Y. Ripet (pouvoir à S. Vincent), D. Wajda (pouvoir à L. Gabillon)

Secrétaire de séance : B. Denis

DELIBERATION

Délibération pour voter le montant des indemnités du Maire et des adjoints :

- Indemnités des adjoints = 8,25 % de l'indice 1015 : unanimité
- Indemnité du Maire = 31 % de l'indice 1015 : majorité absolue

COMPTES RENDUS DE REUNIONS

1/ CAPI (18/04/14) : (*O. Chanel*) Le président et 15 vice-présidents ont été élus par les 68 conseillers communautaires.

Mr Chanel, notre maire, va gérer l'ensemble des équipements nautiques du territoire de la CAPI, le golf des trois vallons, le bar du golf et l'ensemble du personnel employé dans ces structures.

Il est également titulaire pour l'intégralité des appels d'offre de la CAPI.

2/ CAPI / Rythmes scolaires (17/04/14) : (*S. Vincent*) La CAPI propose des interventions en théâtre et par le Conservatoire mais ces interventions sont onéreuses. Elle prévoit de mettre en place une formation pour les personnels communaux qui auraient à prendre des groupes d'enfants en charge. Les personnes concernées dans notre village souhaitent en bénéficier.

Commission scolaire (24/04/14) : (*S. Vincent*) Toujours pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires les associations de la commune ont été contactées et des personnes ont répondu favorablement : ASS, « Du bout des doigts », ainsi qu'une couturière et une artiste peintre.

Par ailleurs, il est possible d'emprunter 10 jeux par mois à la ludothèque de Bourgoin-Jallieu. On peut aussi avoir une intervenante mais le coût est beaucoup plus élevé.

Enfin, Sérézin de la Tour s'associe aux communes de Badinières, Eclose et Châteauvillain pour monter un projet en commun en vue d'obtenir des subventions de la CAF.

Toujours des interrogations quant au financement de l'état.

La visite de l'école par les DDEN a eu lieu le 25 avril dernier.

3/ Commission voirie : (Y. Rubichon)

Réunion de la commission avec le Conseil Général en la personne de Mr Dumont le 16 avril.

La commission voirie, réunie le 10 avril, a créé des petits groupes de travail pour se répartir les divers dossiers : équipements sportifs, environnement, investissement, étude des aménagements routiers, cartographie pour planifier le curage.

4/ Réunion des Maires avec le Sous-Préfet (23/04/14) : (O. Chanel)

On a rappelé le rôle des maires (droits et devoirs) et évoqué la question des rythmes scolaires.

INFORMATIONS

- La réglementation en matière de débit de boissons impose la déclaration en mairie pour toute vente d'alcool même si celle-ci se déroule dans un lieu privé.
Cette réglementation est à disposition de tous à la Mairie.
- Le brûlage des déchets végétaux est totalement interdit pour raison de santé publique.
- Rappel des horaires autorisés pour travaux entraînant des nuisances sonores :
les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les entreprises sont assujetties aux mêmes horaires.

Les arrêtés sont disponibles au secrétariat de Mairie.

- Rappel : tous les personnels de la commune sont sous la responsabilité unique du Maire.
- Rectificatif au compte-rendu de la réunion du 04/04/14 : en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, les signatures pour pièces administratives sont déléguées aux adjoints dans l'ordre suivant : D. Wajda, S. Vincent, L. Gabillon, Y. Rubichon et les signatures pour finances sont déléguées à l'adjoint aux finances L. Gabillon et à défaut à S. Vincent.
- Commémoration du 8 mai : organisation de la cérémonie (défilé de la Mairie jusqu'au Monument aux Morts, dépôt de gerbe ...)
- Elections Européennes le 25 mai 2014 de 8h00 à 18h00

Prochain conseil le 6 juin 2014